

## **Les conseils d'école donnent leur avis : mode d'emploi.**

Pour que les enseignants et les parents d'élèves puissent débattre et s'exprimer sur cette réforme des rythmes scolaires et sa mise en place au niveau local, **les directeurs d'école ont la possibilité de convoquer rapidement un Conseil d'Ecole extraordinaire** (d'une heure seulement si besoin).

Celui-ci devra se tenir **vers la mi janvier** pour que l'avis qui en résultera puisse être pris en compte par les mairies et le Directeur académique qui tranchera sur proposition des communes le 1<sup>er</sup> février.

Il faudra veiller à ce que **chaque procès verbal de Conseil d'Ecole soit envoyé très rapidement à la mairie, à la Direction Académique sous couvert de l'IEN et en copie au SNUipp.**

Parallèlement à ces actions, **le SNUipp s'est adressé nationalement et départementalement aux différentes associations des maires** pour qu'ils prennent en compte l'avis des Conseils d'Ecole, dans leurs propositions d'organisation du temps scolaire.

**Vous pouvez vous aussi écrire au maire** (modèle de lettre ci-contre) pour que lui ou un de ses représentants soit présent au Conseil d'Ecole et vous informe des projets de la commune à ce sujet.

Dans le Rhône, **la ville de Lyon s'est d'ores et déjà exprimée sur un allongement de la pause méridienne.** Le Directeur Académique souhaitant une **harmonisation a minima sur le Grand Lyon**, on peut craindre que la proposition de la ville de Lyon fasse tâche d'huile.

Nous vous proposons donc de vous exprimer sur ces points :

- 1- Le report de la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.
- 2- L'organisation de la journée scolaire proposée par votre commune (si elle est connue).
- 3- L'organisation de la journée scolaire proposée par la ville de Lyon : une pause méridienne rallongée d'au moins une demi-heure, voire d'une heure.

**Plus nous serons nombreux à nous exprimer, plus nous pourrons peser dans les décisions à venir.**